

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

HUILE ENERPAC HF 95

ETIQUETAGE CE : Non requis.
ETIQUETAGE TRANSPORT : Non réglementé.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT : HF 95
UTILISATION : Huile hydraulique
FOURNISSEUR : ENERPAC S.A.
Parc d'Activités du Moulin de Massy
1 rue du Saule Trapu - B.P. 200
91882 MASSY Cedex
Tél. : (1) 60.13.68.68
Fax : (1) 69.20.37.50

N° d'APPEL D'URGENCE : - (1) 40.05.48.48 - Centre Antipoison de PARIS
Hôpital Fernand Widal
200, rue du Faubourg St-Denis – 75475 PARIS Cedex 10
- (4) 72.11.69.11 / 00.12 - Centre Antipoison de LYON
Hôpital Edouard Herriot
5, place d'Arsonval – 69437 LYON Cedex 3
- (4) 91.75.25.25 - Centre Antipoison de MARSEILLE
Hôpital Salvator
249, Bd de Ste-Marguerite – 13274 MARSEILLE Cedex 9

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :

* Nature chimique : Produit à base d'huile minérales hautement traitées et d'additifs.
* Composants considérés dangereux pour la santé : Ce produit n'est pas considéré dangereux pour la santé, au sens de la directive de la CEE sur les substances/préparations dangereuses.
Voir également le paragraphe 15 concernant les informations sur l'étiquetage.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

- * Effets néfastes sur la santé : Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.
- * Effets d'une surexposition : Pas d'effets significatifs attendus.
-

4 PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

INFORMATIONS EN CAS DE :

- * Contact avec les yeux : Rincer minutieusement avec de l'eau. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.
- * Contact avec la peau : Nettoyer avec de l'eau et du savon la peau ayant été en contact avec le produit. L'injection accidentelle sous très forte pression à travers la peau nécessite les soins immédiats d'un médecin pour une éventuelle incision, un drainage et/ou un débridement, même en l'absence de blessure apparente.
- * Inhalation : Ne doit pas poser de problèmes.
En cas d'étourdissement ou de nausées, emmener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.
- * Ingestion : Ne doit pas poser de problèmes. Cependant, si une grande quantité a été absorbée, faire boire immédiatement 1 à 2 verres d'eau et appeler un médecin, un centre hospitalier ou un centre anti-poisons. Ne pas essayer de faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.
- * Aspiration : Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN :

En cas d'incident, traiter symptomatiquement.
Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION :	C02, mousse, poudre chimique et eau pulvérisée.
MESURES PARTICULIERES DE PROTECTION DANS LA LUTTE INCENDIE :	L'eau ou la mousse peuvent favoriser la formation d'écume. Refroidir à l'eau les récipients exposés au feu. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour éloigner les écoulements de produit des zones exposées. Empêcher l'écoulement des produits servant à l'extinction/contrôle du feu vers les circuits d'eau potable.
EQUIPEMENT SPECIAL DE PROTECTION:	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés.
DANGERS PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :	Des brouillards comprimés peuvent former un composé inflammable.
POINT D'ECLAIR :	°C (F) > 230 (446) (ASTM D-92)
LIMITE D'INFLAMMABILITE :	LEL – NA, UNL – NA.
RISQUE NFPA :	Santé : 0, Inflammabilité : 1, Réactivité : 0
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :	Oxyde de carbone. Oxydes élémentaires.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCEDURES DE NOTIFICATION :	Déclarer les déversements ou fuites accidentelles aux autorités compétentes. De même en cas d'accident.
PROCEDURE EN CAS DE FUITE OU DEVERSEMENT :	Absorber sur de la sciure de bois traitée, diatomées, etc ... Ramasser à la pelle et détruire dans une installation destinée à l'élimination des déchets conformément aux lois et réglementations applicables et aux caractéristiques du produit au moment de la destruction.
PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :	Prévenir les déversements dans les égouts ou les drains pluviaux ainsi que le contact avec les sols.
PRECAUTIONS INDIVIDUELLES :	Voir paragraphe 8.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :	Une injection haute pression sous la peau peut être provoquée par la rupture de canalisation hydraulique. Dans tous les cas,
----------------	--

consulter un médecin.

STOCKAGE : Stocker dans un endroit frais loin de toute source d'ignition.
Stocker loin d'oxydants.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMETRES DE CONTROLE :

Ventilation : Pas de recommandation particulière dans les conditions d'utilisation normales et avec ventilation adéquate.

Limite d'exposition : Ce produit ne contient pas de composants ayant des limites d'exposition connues. Cependant, la limite d'exposition au produit de 5,00 mg/m³ est conseillée dans le cas de brouillard d'huile.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Protection respiratoire : Pas de recommandation particulière dans les conditions d'utilisation normales et avec ventilation adéquate.

Protection oculaire : Employer un équipement de protection oculaire adéquat (lunettes en cas de risque de projections).

Protection cutanée : Aucun équipement spécial exigé. Dans tous les cas, porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements. Faire blanchir régulièrement les combinaisons et sous-vêtements.
Selon nécessité : écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussure de sécurité (si manipulation de fûts).

Protection des mains : Gants imperméables et résistant aux hydrocarbures.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT :

* Etat physique :

Liquide à température ambiante.

* Couleur :

Ambre clair

ODEUR :

Caractéristique de l'huile minérale.

DENSITE DE LA VAPEUR :

> 2,0

VITESSE D'EVAPORISATION :

Non établie.

DENSITE RELATIVE :

15,4°C : 0,870

SOLUBILITE DANS L'EAU :

Négligeable

COEFFICIENT DE PARTAGE :

> 3,5

VISCOSITE :

40°C, en cSt : 31,00

VISCOSITE :	100°C, en cSt : 5,3
POINT DE CONGELATION (en °C) :	- 36 (- 32,8)
POINT DE CONGELATION °C (F):	Non établi.

Pour d'autres informations techniques, contacter votre agent commercial.

10 STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE THERMIQUE, A LA LUMIERE, etc ...	Stable
CONDITIONS A EVITER :	Très forte chaleur
INCOMPATIBILITE (Matériaux à éviter) :	Oxydants puissants
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :	Oxyde de carbone. Oxydes élémentaires.
RISQUES DE POLYMERISATION :	Ne se produira pas.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE ORALE :	Pratiquement pas toxique (DL50 : supérieure à 2000 mg/kg. Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.
TOXICITE THERMALE :	Pratiquement pas toxique (DL50 : supérieure à 2000 mg/kg. Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.
TOXICITE PAR INHALATION :	Non applicable. Il est improbable de rencontrer des concentrations dangereuses de vapeurs et/ou de brouillards dans des conditions de manipulation ou d'utilisation normales de ce produit.
IRRITATION OCULAIRE :	Pratiquement pas irritant. Score : supérieur à 6 mais inférieur ou égal à 15. Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.

IRRITATION CUTANEE :	Pratiquement pas irritant. Indice d'irritation primaire: supérieur à 0,5 mais inférieur à 3. Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.
----------------------	--

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

EFFETS / IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT :

Non établi.
La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants
dans l'environnement.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS :

* Méthodes pertinentes d'élimination : Les huiles utilisées ou usagées et les résidus seront recyclés ou éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
La seule méthode autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.
La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable pour un traitement satisfaisant des huiles usagées.

EMBALLAGES SOUILLES :

* Méthodes pertinentes d'élimination : Vider complètement le récipient.
Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu.
Conserver la (les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

DISPOSITIONS LOCALES :

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer :
- Décrets n° 73-218 du 23.02.73 et n° 77-254 du 08.03.77, circulaires du 14.01.77 et 04.11.80.
Réglementation relative aux déchets :
- Loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-974 du 19.08.77 ; décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par le décret n° 85-387 du 29.03.85, et les décrets n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89, portant réglementation de la récupération des huiles usagées.
- Loi n° 88-126 1 du 30.12.88 ; décret n° 90-267 du 23.03.90, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.
- Loi n° 92-646 du 13.07.92, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

USA DOT : Non réglementé
RID/ADR : Non réglementé
IMO : Non réglementé
IATA : Non réglementé

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE : Non requis.

Les produits suivants sont cités sur les listes réglementaires ci-dessous :

1 = IARC 1	6 = NO ALLERGI	11 = DE TERAT B	16 = DE CARC B
2 = IARC 2A	7 = SE ALLERGY	12 = DE TERAT C	17 = AT TERAT A
3 = IARC 2B	8 = SE CARC	13 = DE TERAT D	18 = AT TERAT B
4 = NTP CARC	9 = DK CARC	14 = DE CARC A1	19 = AT TERAT C
5 = NTP SUS	10 = DE TERAT A	15 = DE CARC A2	20 = AT TERAT D
			21 = CH CARC

CARC = cancérigène
SUS = supposé cancérigène
TERAT = Tératogène

AT = Autriche DE = Allemagne NO = Norvège
CH = Suisse DK = Danemark SE = Suède

16 AUTRES INFORMATIONS

UTILISATION : Huile hydraulique

Remarque : Les produits sont formulés sans PCB.

Chaque section de cette fiche de donnée de sécurité imprimée en caractère gras attire l'attention sur des changements significatifs donnés comme conseils ou pour information.

Cette fiche (qui remplace et annule les précédentes) complète les notices techniques d'utilisation mais ne s'y substitue pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Nous poursuivons une politique constante de recherche et de développement orientée vers l'amélioration des produits et par conséquent, nous nous réservons le droit de changer la formule, les spécifications et caractéristiques des produits sans avertissement. L'utilisateur doit vérifier les spécifications usuelles et s'assurer que les produits conviennent aux utilisations ou aux applications prévues.

Lorsque les informations révèlent un danger potentiel ou des ingrédients potentiellement dangereux, une mise en garde doit être dispensée aux employés et aux utilisateurs et des précautions doivent être prises, incluant la pratique d'une bonne hygiène.